



L'avenir du technicien portugais à la tête de l'encadrement technique des Lions Indomptables alimente les débats dans l'espace public ces dernières heures.

En effet, Samuel Eto'o, le président de la Fecafoot, a reçu hier, du Conseil Exécutif de l'instance suprême du football camerounais, un délai de 72 heures pour prendre une décision sur l'avenir d'Antonio Conceição à la tête de l'encadrement technique des Lions Indomptables.

Sauf que Ministre des Sport et de l'Education Physique (MINSEP), le Pr Narcisse Mouelle Kombi, indiquait quelques jours avant, dans un entretien sur le média d'Etat, la Crtv, que le lusitanien de 60 ans restait en poste, du moins, jusqu'à la double confrontation cruciale contre l'Algérie en barrage du mondial 2022.

Depuis le Conseil Exécutif de la Fecafoot tenu hier à Limbe, c'est imbroglio total sur l'avenir d'Antonio Conceição, marqué par un bicéphalisme dans la gestion de la sélection fanion du Cameroun.

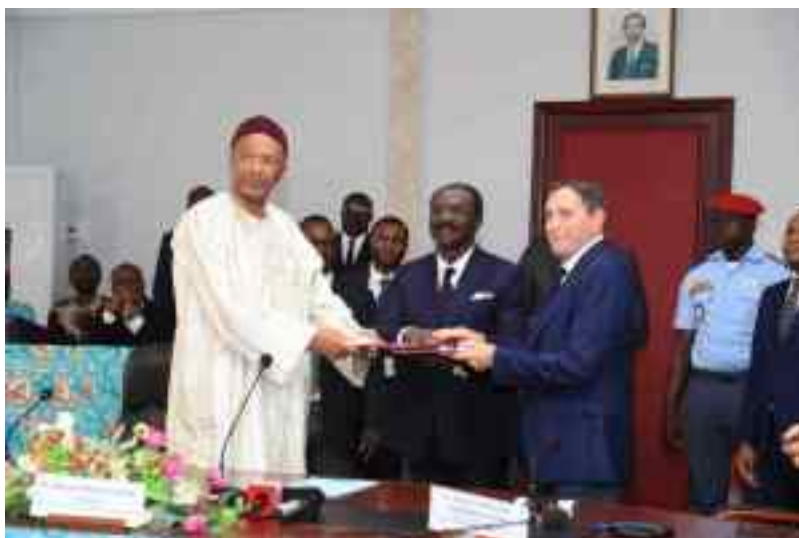
Qui fait et défait les sélectionneurs et que disent les textes ?. Eléments de réponse dans cet article proposé par nos confrères du site Parlonsfoot237.

Deux textes délimitent plus ou moins la cohabitation MINSEP-FECAFOOT. Il s'agit d'une part du Décret N°2014/384 du 26 septembre 2014 portant organisation et fonctionnement des sélections nationales de football ; et d'autre part de la Convention MINSEP-FECAFOOT du 05 février 2015 relative à la gestion des sélections nationales de football. Le premier confère à la FECAFOOT la gestion administrative, sportive et technique des sélections nationales de football.

Le deuxième quant à lui vient nuancer en impliquant l'Etat, notamment dans le processus de recrutement des membres de l'encadrement. Ainsi nous pouvons lire à l'article 9 alinéa 1: " Les membres des structures d'encadrement des sélections de football sont recrutés, soit sur la base d'un contrat signé avec le Président de la Fédération Camerounaise de Football, après avis obligatoire du Ministre chargé des sports, soit sur la base d'une mise à disposition par l'Etat."

Il ne fait aucun doute que le recrutement des sélectionneurs revient conjointement aux deux entités, à des échelles de responsabilité différentes. Ce qui paraît moins clair et qui fait polémique depuis hier, c'est le processus de limogeage d'un sélectionneur.

Les usages en la matière



Seidou Mbombo Njoya, Narcisse Mouelle Kombi et Toni Conceição lors de la cérémonie officielle de signature de contrat du Portugais à la tête de la sélection du Cameroun, le 04 octobre 2019.

Toni Conceição a été nommé à la tête des Lions Indomptables par le Ministre Mouelle Kombi. Plus tard, sera communiquée une décision de la FECAFOOT portant nomination de tous les membres de l'encadrement. En se référant aux cas des trois derniers sélectionneurs de cette équipe, fort est de constater qu'ils ont tous signé leurs contrats au cours d'une cérémonie présidée par le Ministre des Sports. Au cours de cette cérémonie, trois parties (Ministre des sports, président de la FECAFOOT et entraîneur) signent le contrat qui lie le nouveau technicien à la sélection du Cameroun. Sans avoir à rentrer dans plus de détail, les faits ainsi établis laissent entrevoir une collaboration saine entre MINSEP et FECAFOOT.



La prolongation du contrat de Toni Conceição à la tête des Lions Indomptables.

Les paradoxes...

Le premier paradoxe survient lorsque le technicien nommé par le Ministre est viré par la FECAFOOT et la décision est portée à l'attention du MINSEP, comme ce fut le cas avec Hugo Broos. Toute chose qui laisse pressentir que le Président de la FECAFOOT Samuel Eto'o pourrait se réserver le droit de contredire le Ministre dans le délai de 72 heures qui lui a été imparti par son comité exécutif.

Toujours sous le prisme du paradoxe, les autres sélections nationales (féminines et jeunes) suscitent moins l'omniprésence des Ministres des Sports alors qu'elles sont régies par les mêmes textes. Il n'est donc pas incohérent de penser que la "politisation" autour du quintuple champion d'Afrique serait à l'origine de certaines bévues.